

COPIE

Compte rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 11 décembre 2019, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.

Les décisions ci-après ont été prises.

I- Mesures normatives.

Gestion de la transhumance nationale en République du Bénin.

Les mesures énergiques prises par le Gouvernement, ces trois dernières années, ont permis de limiter considérablement les effets pervers du phénomène de la transhumance. Ainsi, le nombre de victimes est en baisse continue.

Dans le but de maintenir et d'optimiser cette bonne tendance, le Conseil a décidé de réorganiser la transhumance des animaux à l'intérieur du territoire national qui sera, pour la circonstance, subdivisé en deux zones.

La première part de la côte jusqu'à la latitude nord de la commune de Dassa-Zoumè et est dorénavant réservée aux seuls troupeaux d'éleveurs nationaux établis au Bénin.

La seconde va de la latitude sud de la commune de Glazoué et s'étend jusqu'aux frontières nord de notre pays et est également réservée aux mêmes cheptels.

Au-delà de la réorganisation de la transhumance, cette mesure vise à promouvoir un nouveau type d'élevage dans notre pays pour garantir plus de sécurité et de rentabilité aux éleveurs.

Les Ministres intéressés par sa mise en œuvre accompliront toutes les diligences nécessaires à cet effet.

Le Conseil a, par ailleurs, adopté les décrets portant attributions, organisation et fonctionnement des ministères :

- du Numérique et de la Digitalisation ;
- de la Communication et de la Poste ; ainsi que
- du Cadre de Vie et du Développement durable.

II- Communications.

II-1. Paiement des indemnités de propriété dues aux victimes d'alignement du projet d'aménagement et de bitumage des routes Porto-Novo/Akpro-Misséré et Pobè/Adja-Ouère/Ouinhi.

A l'issue des travaux de la Commission mise en place aux fins de recenser les personnes physiques et/ou morales concernées par la libération de l'emprise du projet, 241 sinistrés ont été répertoriés.

Les montants à allouer à ces personnes affectées par le projet ont été définis conformément à la réglementation et aux pratiques en vigueur en la matière.

Les Ministres impliqués dans la réalisation des travaux prendront les dispositions utiles pour le paiement des indemnités et la libération effective de l'emprise de ces routes en vue de la poursuite diligente des travaux.

II-2. Réalisation des prestations de salubrité et élimination des dépotoirs sauvages de déchets dans les communes du grand Nokoué.

L'appel d'offres lancé à cette fin a conduit à l'attribution de 23 lots sur les 42 constitués.

En prenant acte du compte rendu de ces résultats, le Conseil a autorisé le Ministre du Cadre de Vie et du Développement durable, à travers la Société de Gestion des Déchets et de la Salubrité Urbaine du Grand Nokoué (SGDS-GN), à contracter pour une durée de trois (3) ans avec la quinzaine d'entreprises adjudicataires.

Pour les 19 lots non attribués, le Conseil a marqué son accord pour que le même Ministre contractualise, via la même société, avec 19 différentes entreprises pour la même durée de 3 ans.

Enfin, et suivant la même démarche, le Ministre est autorisé à contracter avec diverses sociétés pour la destruction des dépotoirs sauvages de déchets ménagers dans les villes de Cotonou, Porto-Novo, Abomey-Calavi, Ouidah et Sèmè-Podji.

En lançant ces travaux de salubrité, l'objectif visé est d'assurer une propreté optimale de ces villes à travers deux sous-composantes :

- i- le balayage et le désensablement des voies de circulation, le désherbage des abords des voies et des places publiques ; puis
- ii- la destruction des dépôts sauvages de déchets.

Par cette opération, le Gouvernement traduit sa volonté d'assainir le cadre de vie des populations pour le rendre plus agréable, et de mettre fin aux désagréments découlant de la mauvaise gestion des déchets ménagers.

En somme, la finalité de ces prestations d'envergure est de refondre en vue de la moderniser, la gestion des déchets dans les grosses agglomérations à travers l'élimination des stigmates du passé et la destruction des dépôts sauvages qui se sont constitués au fil des années.

A terme, les cinq villes du Grand Nokoué seront donc débarrassées de près d'un millier de points noirs dont certains jalonnent nos berges lagunaires, compromettant ainsi leur attractivité.

III- Mesures individuelles.

Sur proposition des Ministres respectifs, les nominations ci-après ont été prononcées.

✓ **Au ministère de la Défense nationale**

Directeur de Cabinet

Colonel H. Montan KERKOU

Directeur adjoint de Cabinet

Colonel Sourou Mathias ALIZANNON

Inspecteur général des Armées

Colonel Abdoul Baki SANNI BACHABI

Inspecteur général adjoint des Armées

Colonel Fanou Bruno BABI

Inspecteur technique du Contrôle opérationnel

Colonel Gassin Edouard AGBEMADOKPONOU

Inspecteur technique de l'Administration et du Personnel

Colonel Sabi Bédari BIO-YO

Inspecteur technique du Soutien logistique

Lieutenant-Colonel Kassimou YOLOU

Secrétaire général du ministère

Colonel Blaise ADANDEDJAN

Secrétaire général adjoint du ministère

Colonel Norbert AGONTINGLO

Directeur de la Programmation et de la Prospective

Colonel R. Roland KOUTON

Directeur des Systèmes d'Information

Colonel Tchanpéga SANSIMA

Directeur de la Coopération militaire et des Opérations de maintien de la paix

Colonel B. L. Bouraïma YACOUBOU

Directeur de l'Organisation et du Personnel des Armées

Capitaine de Vaisseau K. Michel DAGUE

Conseiller technique aux Opérations et à la Lutte contre le Terrorisme

Colonel E. S. Enagnon DAZAN

Directeur des Ecoles et des Sports

Colonel Nicaise HOUNDJREBO

Chef pôle Soutien logistique

Colonel Gilbert LOSSITODE

Directeur des Transmissions et de l'Informatique

Colonel Idrissou SOULE CHABI

✓ **Au ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts**

Directeur adjoint de Cabinet

Monsieur Jacques AGUIA DAHO

Secrétaire général adjoint du ministère

Monsieur Chamss-Deen O. TAIROU

Conseiller technique juridique

Monsieur Saliou ODOUBO

Conseiller technique aux Arts

Madame Annette Carole BORNA

Conseiller technique à la Culture

Monsieur Florent COUAO-ZOTTI

Conseiller technique au suivi des Réformes et aux Projets

Monsieur Aboudou Fataï FADEYI

Directeur du Patrimoine culturel

Monsieur Paul AKOGNI

✓ **Au ministère de la Communication et de la Poste**

Directeur de Cabinet

Monsieur Arnaud Wilfrid DJIDONOU

Directeur adjoint de Cabinet

Monsieur Comlan Gilles Expédit GOHY

Secrétaire général du ministère

Monsieur Kakpo Séraphin LOUSSIN

Directeur de la Programmation et de la Prospective

Monsieur Sosthène Ulrich GNANSOUNOU

Conseiller technique à la Communication

Monsieur Abimbola Clotaire OLIHIDE.

Fait à Cotonou, le 11 décembre 2019.

Le Secrétaire Général du Gouvernement,




Edouard OUIN-OURO.-